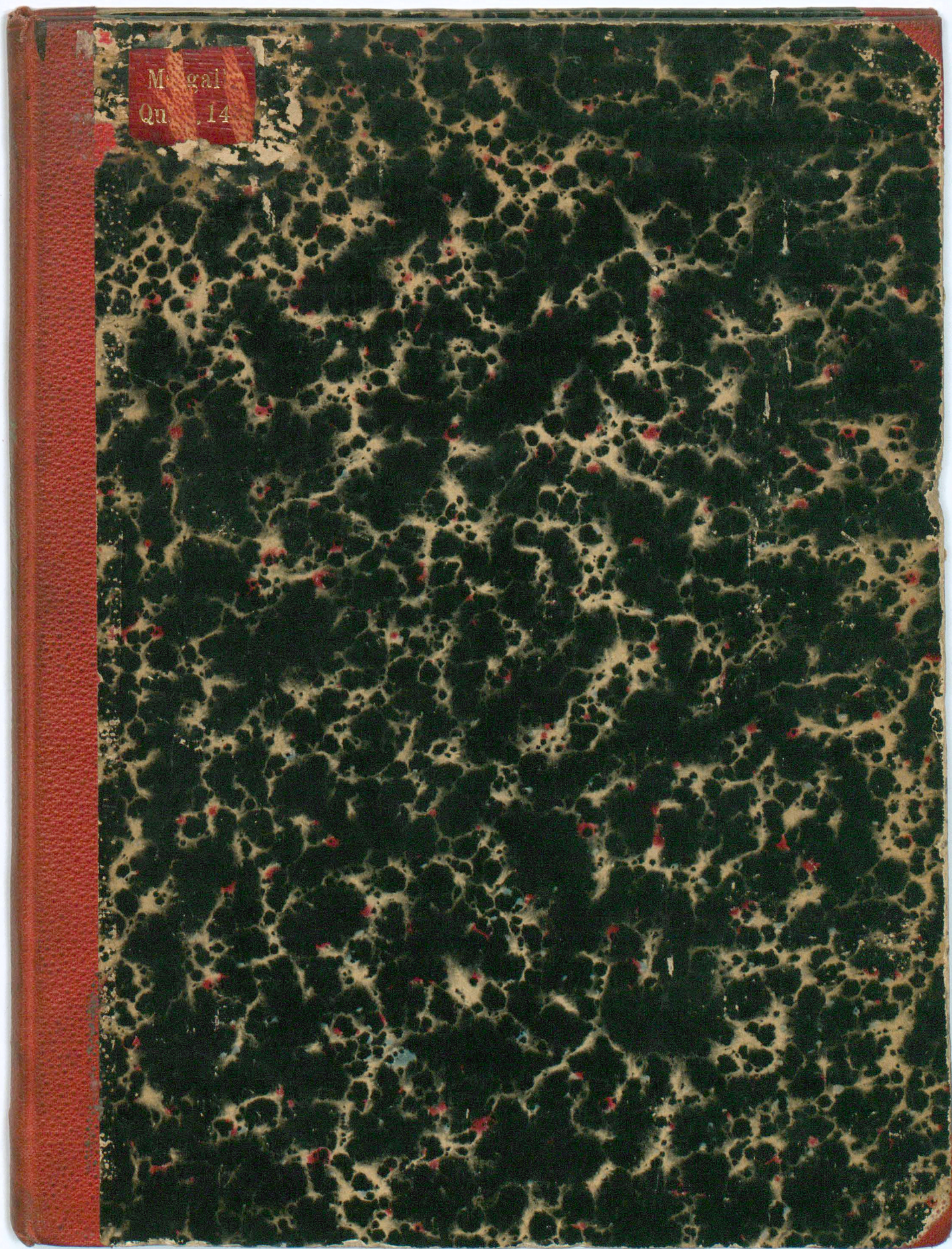


M gal
Qu . 14



Notes sur le masque de fer. L. Kurtzmann X 1
 (Envoïée de Paris au Roi de Pologne.)

Sous le feu Roi il fut un tems ou dans
 tous les ordres de la société on se deman-
 doit quel étoit ce fameux personnage
 connu sous le nom de masque de fer ?
 mais je vis cette curiosité si rallentir,
 quand St. Mars l'ayant conduit à la
 Bastille, on affecta de dire qu'on eût
 ordre de tuer ce prisonier s'il se faisoit
 connoître. St. Mars faisoit entendre aussi
 que celui qui auroit le malheur de
 dévoiler, qui il étoit, subiroit le même sort.
 Cette menace d'apprêter le prisonier et
 le curieux du secret, fit delors une
 telle impression, qu'on ne parla qu'à
 demi-mot, tant que le feu Roi vécut
 de ce personnage mystérieux. L'auteur
 anonyme des mémoires secrets de la Cour
 de Perse publiés chez M'étranger 15
 ans après la mort de Louis 14. est le
 1^r qui osa parler du prisonier et rapporter
 quelques anecdotes.

Gall. 4° 148.



Depuis ce tems là la liberté se
manifestant sous les jouts avec plus de
hardiesse en France dans la société et
dans les livres et la memoire de Louis 14.
perdant de plus en plus son ancienne in-
fluence on reponna librement sur ce
profonier; cependant on me demende en-
core à la fin de mes jouts et dix ans
après la mort de Louis 14. quel étoit ce
prisonier au masque de fer? C'étoit la
question que je faisois en 1719. à la
princepe adorable que le Regent aimoit,
mais dont il étoit detesté parcequ'elle
m'aimoit esperduement et parcequ'elle ne
devoit avoir que du respect pour ce
prince, cependant comme on étoit persuadé
dans ce tems là que le Regent
étoit instruit du nom, des aventures et
de la cause de l'emprisonnement du masque,
je tentois plus curieux et plus et plus
hardi que tout autre d'arracher du
regent par le moyen de la princepe le
grand secret. Elle étoit habituée à rebu-
ser le Duc d'Orléans et à lui témoigner
une aversion mais comme il fut toujours



passionément amoureux d'elle et comme
à la moindre lueur de quelque expérience
de bonheur, il lui accordait ce qu'elle lui
demandait j'interressais ma charmante prin-
cesse déjà fort curieuse de son naturel
dans mon projet et je l'engageai à faire
entendre au Regent qu'il seroit heureux
et qu'il seroit satisfait s'il vouloit per-
mettre la lecture du masque de fer qu'il
avoit.

Le Duc d'Orleans n'avoit jamais dévoilé
aucun secret d'Etat il étoit d'une cir-
conspection inouïe sur cet article, car
Dubois son précepteur l'avoit accoutumé
à le garder et il n'est pas hors de
propos d'observer ici, que les Gouver-
neurs des princes qui se proposent d'as-
sujétir leurs élèves, fondent leurs espé-
rances, sur la nullité de leur caractère,
sur leur penchant pour les plaisirs,
sur leur défaut d'instruction et sur leur
facilité, ont sous l'adresse de leur in-
spirer le goût du secret, le caractère si-
lencieux dans un prince étant la base
de l'édifice que les gouverneurs ambi-
tieux ont dessein d'élever.

Le Duc d'Orléans dont la conduite avoit toujours été libre avec les compagnons de ses plaisirs avoit été avec eux dans la plus grande réserve il étoit très secret et il n'étoit pas probable qu'il délivrât ce mémoire; qui pouvoit dévoiler la conduite et l'origine du prisonnier chaque, on sut même dans la suite que le jeune Roi Louis 15. avant sa majorité desoloit sans cesse le Regent pour apprendre quelques circonstances relatives à ce malheureux et que sa curiosité alloit en augmentant à mesure que le Duc d'Orléans se tenoit dans une plus grande réserve et qu'il répondoit au Roi que le devoir de sa place lui prescrivait le plus profond silence jusqu'à la majorité, aussi la démarche de la Princesse auprès du Regent me paroissoit-elle au moins inutile mais un amour! et un amour aussi pressant!

Pour la récompenser le Regent lui délivra donc l'écrit, qu'elle m'envoya le lendemain enveloppé d'un billet chiffré, que les Loix de l'histoire veulent que je

rapporte ici en entier comme un monu- 5. 3
ment effeciel de notre histoire dont je
garantis l'authenticité, car la princesse m'
écrivait en chiffre quand elle me parloit
le langage de la galanterie et me disoit
dans ce billet, que le traité avoit été
conclu de son côté pour avoir le memoire, et
du côté du Regent, pour arriver au but
si desiré. L'histoire defend les détails, mais
en empruntant le langage des Patriarches,
je puis dire, que si Jacob pour avoir en
mariage; celle des filles de Laban qu'il
aimoit le plus fut obligé de l'acheter deux
fois, le Regent exigeat de la princesse encore
plus que le Patriarche. Voici le billet
chiffré le memoire historique le suivra:

2. 1. 17. 12. 9. 2. 20. 2. 1. 7. 14. 20. 10. 3. 21. 1.
19. 16. 12. 17. 14. 2. 1. 21. 11. 20. 17. 12. 9. 2. 8. 20.
5. 20. 2. 2. 17. 8. 1. 2. 20. 9. 21. 1. 5. 12. 17. 15.
0. 0. 14. 1. 15. 14. 12. 9. 4. 5. 12. 9. 21. 16. 20.
14. 8. 3.

Relation de la naissance et de l'éducation
du Prince infortuné soustrait par les
Cardinaux de Richelieu et Mazarin à
la société et renfermé par l'ordre de Louis 14,
composée par le Gouverneur de ce Prince
au lit de la mort.

4.
Le Prince infortuné que j'ai élevé
et gardé jusqu'à vers la fin de mes
jours, naquit le 5. de Jbre 1638. à 8.
heures et demie du soir pendant le Souper
du Roi. Son Frère à present regnant étoit
né à midi le matin pendant le diner de
son père; mais autant la naissance du
Roi fut splendide et brillante; autant celle
de son père fut triste et cachée avec soin,
car le Roi avertis par la sage femme que
la Reine devoit faire un second enfant,
avoit faitz rester en sa chambre, le Chancelier
de France; la sage femme, le 1^r aumonier,
le confesseur de la Reine; et moi; pour être
témoigne de ce qui en arriveroit et de ce
qu'il vouloit faire s'il naissoit un second
enfant.

Deja depuis longtems le Roi étoit avertis
par Prophetes, que sa femme feroit deux
fils; car il étoit venu depuis plusieurs
jours de Patres à Paris, qui devoient avoir
en inspiration divine, si bien qu'il se
disoit à Paris, que si la Reine accou-
choit de deux Dauphins comme on l'avoit
prédit, ce seroit le comble du malheur de
l'Etat. L'Archeveque de Paris qui fit

x 4

venir ces devins, les fit renfermer sous
les deux à St. Lazare parceque le peuple
en étoit esmé; ce qui donna beaucoup à
penser au Roi, à cause des troubles qu'il
avoit à craindre dans son État. Arriva
ce qui avoit été prédit par les devins soit
que les constellations en eussent averties les
Pères, soit que la Providence voulut aver-
tir sa chasteté des malheurs qui pouvoient
advenir à la France: Le Cardinal à qui
le Roi par un meffager avoit fait savoir
cette prophétie, avoit répondu, qu'il
falloit s'en avoyer, que la naissance de
deux Dauphins n'étoit une chose im-
possible et que dans ce cas il falloit so-
igneusement cacher le fécond, parce qu'il
pourroit à l'avenir vouloir être Roi, com-
battre son frère pour soutenir une seconde
ligne dans l'état et regner.

Le Roi étoit souffrant dans son
incertitude et la Reine qui pouvoit des
avis nous fit craindre un second accou-
chement. Nous envoyames querir le Roi
qui pensat tomber à la renverse presen-
tant qu'il alloit être Père de deux Dau-
phins. Il dit à Monseigneur l'Evêque de Meaux

de secourir la Reine : ne quitter par
mon Epouse jusqu'à ce qu'elle soit
delivrée j'en ai une inquiétude mor-
telle. Incontinent après il nous appella,
L'Evêque de Meaux, Le Chancelier, Sr.
Honorat la Dame Perronete sage femme et
moi et il nous dit en présence de la Reine
qu'elle put s'entendre : que nous en
repondrions sur notre tête, si nous publi-
ons la naissance d'un second Dauphin ;
et qu'il en vouloit que sa naissance fut
un secret de l'Etat, pour prevenir les
malheurs qui pourroient arriver, la Loix
salutaire ne declarant rien sur l'héritage
du Royaume ; en cas de naissance de deux
fils aînés des Rois.

« Ce qui avoit été prédit arriva ; et
la Reine accoucha pendant le souper
du Roi d'un Dauphin plus mignard et
plus beau que le 1^{er}, qui ne cepat de se
plaindre et de crier comme s'il eût déjà
éprouvé du regret d'entrer dans la vie,
ou il auroit ensuite tant de souffrances à
endurer. Sa charité ne trouvant pas
bien fait le premier proces verbal, ce qui
fit qu'elle le brulât en notre présence et
ordonna de le refaire plusieurs fois,

jusqu'à ce que Sa Majesté le trouvat de son goût, quoique peut remonter M. L'Ammonier qui prétendoit que Sa Majesté ne pouvoit cacher la naissance d'un Prince; a quoi le Roi repondit, qu'il avoit en cela une raison d'Etat.

Ensuite le Roi nous dit de signer notre serment, le Chancelier le signa d'abord, puis Mr. L'Ammonier, puis le Confesseur de la Reine, et je signais après, le serment fut signé aussi par le Chirurgien et par la sage femme qui delivra la Reine, et le Roi attachat cette piece au proces verbal, qu'il emportat et dont je n'ai jamais vu parler: je me souviens que Sa Chasteté s'entretenant avec Monseigneur le Chancelier sur la formule de ce serment et qu'il parlat longtems fort bas de Monseigneur Cardinal. Après quoi la Sage femme fut chargée de l'Enfant dernier né et comme on a toujours craint qu'elle ne parlat trop sur sa naissance, elle m'a dit qu'on l'avoit souvent menacée de la faire mourir si elle venoit à parler, on nous defendit même de jamais parler de cet Enfant entre nous qui étions les temoignes de sa naissance.

40
" Pas un de nous n'a encore violé son serment, car la Majesté ne craignoit rien tant, que la guerre civile, que ces deux enfants nés ensemble pouvoient susciter, et le Cardinal s'entretint toujours dans cette crainte, quand il s'emparat ensuite de la surintendance de l'éducation de cet enfant. Le Roi nous ordonna aussi de bien examiner ce malheureux Prince, qui avoit: une verrue au dessus du coude à gauche, une tache jaunâtre à son col du côté droit, et une petite verrue au gras de sa cuisse droite. Parceque la Majesté en cas de décès du premier ne n'entendait et avec raison mettre ^{en} sa place l'enfant royale, qu'il allait nous donner en garde, pourquoi il requit nôtre seigne du proces verbal, qu'il fit sceller d'un petit sceau royal en notre presence, et nous le signames selon l'ordre de la Majesté et après elle. Et pour ce qu'il en fut des Bergers qui avoient prophétisés sa naissance, jamais je n'ai pu en entendre parler, mais aussi je m'en suis enquis. Mr. Le Cardinal qui pris soin de cet enfant mystérieux aura pu les depayses.

2° x 6
" Pour ce qui est de N' Enferce du 2° x 6
Prince, la Dame Peronette en fit comme
d'un enfant sien d'abord; mais qui passa
pour le fils Batard de quelque grand
Seigneur du tems parce qu'on reconnut
aux soins qu'elle en prenait et aux depenses
qu'elle faisoit, que c'étoit un fils riche et
cheri encore qu'il fut desavoué.

" Quand le Prince fut un peu grand
Mr. le Cardinal Maxarin qui fut chargé
de son éducation, après Mr. le Cardinal de
Richelieu me le fit bailler pour l'instruire
et l'élever comme enfant d'un Roi, mais
en secret. La Dame Peronette lui continua
ses offices jusqu'à la mort, avec l'atta-
chement d'elle à lui et lui à elle encore
d'avantage. Le Prince a été instruit en
ma maison en Bourgogne avec tous les soins
qui sont dûs à un fils du Roi et Frère
du Roi.

" J'ai eu des fréquentes conversations avec
la reine mère pendant les troubles de la
France et sa Majesté me parut craindre
que si jamais la naissance de cet enfant
étoit connue du vivant son frère le jeune

quelques mecontents n'en prirent raison de se révolter ; parceque plusieurs Medecins pensent que le dernier ne de deux enfans jumeaux est le premier conçu et par conséquent qu'il est Roi de droit, tandis que ce sentiment n'est pas reconnu par d'autres de cet état.

" Cette crainte ne put jamais engager la Reine à détruire les preuves par écrit de sa naissance ; parce qu'en cas d'événement et de mort du jeune Roi, elle entendoit faire reconnoître son frère ; quoiqu'elle eu un autre enfant : elle m'a souvent dit, qu'elle conservoit avec soins ces preuves par écrit dans la cassette.

" J'ai donné au Prince infortuné toute l'éducation que je voudrois que l'on me donnât à moi même, les fols des Princes avoués n'en ont pas eû une meilleure. Tout ce que j'ai à me reprocher, c'est d'avoir fait le malheur du prince, quoique sans le vouloir, car comme il avoit à 19. ans une envie étrange de favoir qui il étoit, et comme il voyoit en moi la resolution de le lui faire, me montrant à lui plus ferme,

7
quand il m'accablait des prières; il
résolut de lottir de coucher sa curiosité; et
de me faire à croire qu'il pensoit qu'il
étoit mon fils né d'amour illégitimes;
je lui dis souvent la dessus quand il m'
appelloit son père quand nous étions seuls,
qu'il se trompoit; mais je ne lui combattois
plus ce sentiment qu'il affectoit, peut être
pour me faire parler, le laissant avoiser
moi, qu'il étoit mon fils sans combattre
en lui ce sentiment et lui se reposant la
dessus, mais cherchant des moyens de re-
connoître qui il étoit, deux ans se furent
écoulés, quand une malheureuse imprudence
de ma part / de quoi j'ai bien à me repro-
cher / lui fit connoître qui il étoit et favoit
que le Roi m'envoyoit depuis peu de tems
des messagers, et j'eus le malheur de
laisser ma cassette, des lettres de la Reine
et du Cardinal; il fût une partie et de-
vint l'autre par sa pénétration ordinaire
et il m'a avoué dans la fuite, qu'il avoit
enlevé la lettre la plus expresse et la plus
marquante sur sa naissance.

„ Je me repoussois qu'une habitude
hargneuse et brutale succédât à son amitié

X4. et à son respect pour moi, dans le quel
je n'avois élevé mais je n'ai pu d'abord
reconnoître la source de ce changement; car
je ne suis avisé jamais comment il avoit
fouillé dans ma cassette; et jamais il n'a
voulu m'en avouer les moyens, soit qu'il
ayt été aidé par quelques ouvriers, qu'il
n'a pas voulu faire connoître, ou qu'il ait
eu d'autres moyens.

„ Il commit un jour l'imprudance de me
demander les portraits du feu Roi Louis 13.
et du Roi Regnant; je lui répondit, qu'on
en avoit de si mauvais, que j'attendois qu'un
ouvrier en eut fait des meilleurs pour les
avoir chez moi.

„ Cette réponse qui ne le satisfit pas fut
suivie de la demande d'aller à Dijon. J'ai
sû dans la suite, que c'étoit pour y voir
un portrait du Roi et partir pour la Cour
qui étoit à St. Jean de Lus, à cause du
mariage avec l'infante et pour s'y mettre en
parallèle avec son frère et voir s'il en avoit
la ressemblance, j'eus connoissance d'un projet
de voyage de sa part et je ne le quittois plus.
Le jeune Prince alors étoit beau comme l'amour
et l'amour l'avoit aussi fort bien servi pour
avoir un portrait de son frère; car depuis
quelques mois une jeune Gouvernante de

N. 8

La maison étoit de son goût, et il la
caredat et la contentat de même, que
malgré la défense à tous Les domestiques
de ne rien lui donner que par ma permis-
sion, elle lui donna le portrait du Roi.
Le malheureux Prince se reconnût et il le
pouvoit bien, puisqu' un portrait pouvoit
servir à l'un et à l'autre, et cette vue le
mit dans une telle fureur, qu'il vint à
moi en me disant: voilà mon frère et
voilà qui se suis, en me montrant une
lettre du Cardinal Mazarin, qu'il m'avoit
volée; la scène fut telle dans la maison.
La crainte de voir le Prince s'échapper
et accourir au mariage du Roi me fit
crainte un pareil événement, si deperhais
un échapper au Roi pour l'informer de l'
ouverture de ma cassette du besoin des nou-
velles instructions. Le Roi fit envoyer ses
ordres par le Cardinal, qui furent de nous
enfermer tous les deux jusqu'à des ordres nou-
veaux, et lui faire entendre que sa prétention
étoit la cause de notre malheur commun.

J'ai souffert avec lui dans notre prison
puisqu'au moment que je crois que l'arrêt
de partir de ce monde est prononcé par
mon Juge d'en haut et si ne puis refuser
à la tranquillité de mon ame, ~~ni~~ ni à

X. mon être une espèce de déclaration qui lui indiqueroit les moyens de sortir de l'état ignominieux où il est si le Roi venoit à mourir sans enfants. On serment forcé peut-il obligé au secret sur des anecdotes incroyables qu'il est nécessaire de laisser à la postérité. "

Voilà le mémoire historique que de-
livra le Regent à la princesse et qui
doit occasionner une foule de questions de
la part des curieux, des anecdotes pi-
quantes. On demandera en effet, quel étoit
ce gouverneur du Prince? Étoit-il Bout-
guignon? ou simplement propriétaire
d'un château ou d'une maison en Bourgogne?
à quelle distance de Dijon étoit sa résidence?
C'étoit sans contredit un homme remarquable,
puisqu'il étoit à la cour de Louis 13.
jouissant de l'intime confiance; passa charge
ou en qualité de favori du Roi, de la Reine
et du Cardinal de Richelieu. Le Nobiliaire
de Bourgogne pourroit il nous dire quel
personnage dans cette province disparût de
la société après le mariage de Louis 14.
avec un jeune élève d'environ vingt ans;

inconnu et dont il avoit soin dans la
maison ou chateau? Pourquoi ce memoire
qui paroit avoir pres d'un siecle de vetuste,
est il anonyme, a-t-il etoit dicté par le
moribond sans pouvoir être signé de lui?

Comment ce memoire est-il fortis de la prison?
Voilà les idées, que ce memoire suggerera;
il ne certifie pas que ce jeune Prince fut
le même prisonnier, que celui qui nous
est connu sous le nom du Prisonnier au
masque, mais sous ces faits s'ouvrent
si bien à ce personnage mysterieux dont
nous avons quelques anecdotes, qu'ils
semblent remplir la grande lacune de son
ses memoires et nous en faire connaître
le commencement. Je veux joindre ici les anec-
dotes authentiques que nous avons depuis
qu'il fut livré à St. Mars, comme le
complement ou la continuation de son his-
toire? sans parler de débats litteraire
qu'il excita.

En effet les memoires de la cour de Perse
avoient été à peine publiés, qu'une foule
de gens de lettres se disputèrent sur le fond
du secret. Voltaire qui rapporte des faits, et
qui ne le devoit pas, quoiqu'il fut plus

instruit que personne, St. Frix, Le Pere
 Griffet, La Riviere, Linguet, la Grange,
 Chancel, l'abbé Papon, Palltan, Mr.
 de la Borde, plusieurs auteurs dans
 divers journeaux et notamment dans le
 journal de Paris ont publié diverses an-
 ecdoles, je vais rapporter celles qui paroif-
 sent les plus authentiques. me

D'écrire en lettres italiques les expressions
 qui m'ont paru caractériser dans ce pri-
 sonier un très grand personnage et d'in-
 diquer d'avantage ce qu'il étoit.

Le premier auteur, qui ait parlé du
 personnage est l'anonyme du mémoire
 secret de la cour de Perse; il a cité quel-
 ques faits certains et qu'on toujours
 pris pour tels; mais il se trompe sur
 le fond du secret, croyant que le pri-
 sonier marqué étoit le Comte de Vex-
 mandois. « Le prisonier, dit-il, fut remis
 au commandant de l'Isle St. Marguerite,
 qui avoit reçu d'avance l'ordre de Louis 14.
 de ne le laisser voir a personne. Le Com-
 mandant de l'Isle St. Marguerite traitoit
 son prisonier avec le plus profond re-
 spect il le servoit lui même et prenoit
 les plats à la porte de l'appartement de la
 main des cuisiniers, dont aucun n'a

7. 10

jamais vu le visage du prisonnier. Ce Prince s'avisant un jour de graver son nom sur le dos d'une aspiette avec la pointe d'un couteau; un esclave entre les mains de qui elle tomba vint faire sa cour en la portant au Commandant et se flattait d'être récompensé, mais ce malheureux fut trompé; en s'en défait sur le champ enfin d'ensevelir avec ~~son~~ cet homme un secret de la plus grande importance. Le chasque de fer reprit plusieurs années dans le château de l'Isle St. Marguerite on ne l'en otat que pour le transférer à la Bastille, lorsque Louis 14. en reconnoissance de la fidélité de ce Commandant lui en donna le gouvernement; il étoit en effet de la prudence de faire suivre au marque le sort de celui à qui on l'avoit confié et n'eût été agir contre toutes les règles que de se donner un nouveau confident qui auroit pu être moins fidèle et moins exacte. On prenoit la précaution à l'Isle St. Marguerite et à la Bastille de faire mettre un masque au Prince lorsque pour cause de maladie, ou pour quelque autre sujet on étoit exposé de l'exposer à la vue de quelqu'un. Plusieurs personnes

20
dignes de foi ont affirmé avoir vu ce
prisonnier chaque et ont rapporté qu'
il tutoyait le Gouverneur qui au contraire
lui rendoit des respects infinis.

„ Quelques mois après la mort de Car-
dinal Mazarin / dit Voltaire dans le
siècle de Louis 14. qui est le 2^e ouvrage,
ou il ait été parlé du prisonnier / il
arriva un événement qui n'a point ex-
emple, et ce qui est non moins étrange, c'est
que tous les Historiens l'ont ignoré. On
envoyat dans le plus grand secret au
chateau de l'Isle St. Marguerite dans la
mer de Provence un prisonnier inconnu,
d'une taille au dessus de la médiocre,
jeune et de la figure la plus belle et la
plus noble. Ce prisonnier dans la route
portait un masque, dont la mentonnière
avoit des reports d'acier qui lui laissoient
la liberté de manger avec le masque sur
le visage, on avoit ordre de le tuer s'il se
decouvroit. Il restat dans l'Isle jusqu'à
ce qu'un Officier de confiance nommé St.
Mars Gouverneur de Pignerol, ayant
été fait Gouverneur de la Bastille en
1690. l'allat prendre à l'Isle St. Marguerite
et le conduisit à la Bastille toujours masqué.

Le Marquis de Louvois alla le voir à cette
île avant sa translation et lui parla de
bout et avec une considération qui tenoit
du respect. Cet inconnu fut mené à la
Bastille et logé aussi bien, qu'on peut l'
être dans ce château. On ne lui refusait
rien de tout ce qu'il demandoit, son plus
grand goût étoit pour le linge d'une
finesse extraordinaire et pour les dentelles.
Il jouait de la guitare, on lui faisoit la
plus grande chaire; le Gouverneur s'apeloit
rarement devant lui: un vieux Medecin de
la Bastille qui avoit souvent traité
cet homme fingulier dans ses maladies,
a dit qu'il n'avoit jamais vu son visage
quoique il eut souvent examiné sa langue
et le restant de son corps; il étoit admirable-
ment bien fait, disoit ce medecin, la
peau étoit un peu brune et il interceptoit
les froids sous de sa voix, ne se plaignant
jamais de son Etat, et ne faisant point
entendre ce qu'il pouvoit être. Un fameux
chirurgien gendre du Medecin dont je
parle et qui a appartenu au Maréchal
de Richelieu (1) est témoin de ce que j'
(1) Ce qui est en lettres italiques a été a-
jouté dans les dernières éditions des oeuvres
de Mr. de Voltaire.

4 avance et Mr. Bernaville Successeur de
St. Mars me l'a souvent confirmé; cet
inconnu mourut en 1704 et fut enterré
la nuit à la paroisse de St Paul. Ce qui
redouble l'étonnement c'est que, quand on
l'envoyat aux Isles St. Marguerite, il ne
disparut dans l'Europe aucun homme con-
sidérable. --- Mr. de Chamillard fut le
dernier ministre qui fut cet étrange secret.
Le 2.^e Maréchal de la Poullarde son gendre,
m'a dit qu'à la mort de son beau Père,
il le conjurat à genoux de lui apprendre
ce que c'étoit que cet inconnu qu'on ne
connoit jamais, que sous le nom de l'homme
au masque de fer, Chamillard lui ré-
pondit que c'étoit le secret de l'Etat et
qu'il avoit fait serment de ne le relever
jamais.

„ Le Gouverneur mettoit lui même les
plats sur la table du masque, quand
il étoit aux isles et se retiroit après
l'avoir enfermé. Un jour le prisonnier écrivit
son nom avec un couteau sur une assiette
d'argent, et jettat l'assiette par la fenêtre
vers un bateau, qui étoit au pied de la
cour. Un pêcheur a qui le bateau apparte-

23 12

naît, ramassat l'affiette et la portat au
gouvernement. Celui-ci étonné demandat au Pe-
cheur, avez vous lu ce qui est écrit sur
cette affiette ? et quelqu'un l'a-t-il vu
entre vos mains ? Je ne sais pas lire re-
pondit le Percheur, je viens de la trouver
personne ne l'a vue. Ce paysan fut retenu
jusqu'à ce que le Gouvernement fut bien in-
formé, qu'il n'avoit jamais lu et que
l'affiette n'avoit été vue de personne :
alors lui dit-il, vous êtes bien heureux
de ne savoir pas lire. Parmi les témoins
de ce fait il y en a un digne de foi, qui
vit encore (2).

1, L'auteur du siècle de Louis 14. / dit
encore Mr. de Voltaire dans des mélanges /
est le premier qui ait parlé de l'homme
au masque de fer, dans une histoire a-
versee. C'est qu'il étoit très instruis de
cette anecdote, qui étonne le siècle présent

2, L'auteur cité ci dessus page 87. dit
que le percheur ou paysan ou esclave fut
mis à la mort. Est ce le même fait
avec des variantes ? ou bien le masque
écrivit-il plusieurs fois son nom sur une affiette
d'arg^t.

4 qui étonnera la posterité et qui n'est que trop véritable.

„ On l'avoit trompé sur la date de la mort de cet inconnu, si singulièrement infortuné, il fut enterré à St. Paul, le trois mars 1703. et non en 1704.

„ Il avoit été d'abord enfermé à Pignerol, avant de l'être aux îles de St. Marguerite et ensuite à la Bastille, toujours sous la garde de ce même homme de ce St. Louis qui les vit mourir. Le Père Griffet Jésuite a communiqué au Public le journal de la Bastille, qui fait foi des dates. Il a eû facilement ce journal puisqu'il avoit l'emploi délicat de confesser les Prisonniers renfermés à la Bastille.

„ L'homme au masque de fer est un énigme dont chacun veut deviner le mot. Les uns ont dit que c'étoit le Duc de Beaufort, mais le Duc de Beaufort fut tué par les Turcs à la défense de Candie en 1699. et l'homme au masque de fer étoit à Pignerol en 1662. D'ailleurs comment auroit arrêté le Duc de Beaufort au milieu de son armée? comment l'auroit-on transféré en France sans que personne en fût rien? et pourquoi l'auroit-on mis en prison?

et pourquoi ce masque ?

25. 13

„ Les autres ont dit que c'étoit le Cte de Vermandois fils naturel de Louis 14. mort publiquement de la petite vérole en 1683. à l'armée et enterré dans la petite ville d'Abbeville, non dans Arras, en quoi le Pere Griffet s'est trompé et en quoi il ny a pas grand mal.

„ On a ensuite imaginé que le Duc de Montmouth a qui le Roi Jacques fit couper la tête publiquement dans Londres en 1675. étoit l'homme au masque de fer. Il auroit fallu qu'il ait revuesité et qu'ensuite il ait changé l'ordre des tems, et qui n'ait mis l'année 1662. à la place de 1685 que le Roi Jacques qui se pardonnait jamais à personne et qui par la merite sous ses malheurs eut pardonné au Duc de Montmouth et eut fait mourir à sa place un homme, qui lui ressembloit parfaitement. Il auroit fallu trouver ce Sotie qui auroit eu la bonté de se faire couper le col en public pour sauver le Duc de Montmouth.

26 Il auroit fallu que toute l'Angleterre
n'y fut méprise; qu'ensuite le Roi
Jacques eut puie infamment Louis 14. de
vouloir bien lui servir de l'Agent de Gé-
rolser. Ensuite Louis 14. ayant fait ce
petit plaisir au Roi Jacques n'auroit
pas manqué d'avoir le même égard pour
le Roi Guillaume et pour la Reine Anne
avec lesquels il fut en querre: et il auroit
soigneusement conservé auprès de ces deux
monarques la dignité de Géolier dont le
Roi Jacques s'avoit honoré.

„ Toutes ces illusions étant dissipées il
reste à savoir qui étoit ce prisonnier
toujours masqué, à quel age il mourût?
et sous quel nom il fut enterré? Il est
clair que si on ne laissoit parler dans
la Court de la Bastille, si on ne lui per-
mettoit de parler à son médecin que
couvert d'un masque, c'étoit de peur
qu'on ne reconnoit dans ses traits quelque
ressemblance trop frappante. Il pouvoit
montrer sa langue et non pas son visage.
Pour son age il dit lui même à l'Apo-
thicaire de la Bastille peu de jours avant

sa mort, qu'il croyoit avoir 60. et le 27. 14
Sr. Massoban Chirurgien du Maréchal
de Richelieu et ensuite du Duc d'Orléans
Regent, gendre de cet Apoticaire me l'a
redit plus d'une fois. Enfin pour quoi
leur donner un nom Italien, on le nom-
mat toujours Marchiali, celui qui écrit
l'article, en sait peut-être plus que le
Pere Griffet il n'en dirait pas d'avantage.

La Grange Chancelier est le 3eme histo-
rien qui ait parlé du prisonnier rem-
fermé dans les Isles Ste Marguerite.
Quelques tems après la translation du marquis
à la Bastille, et il a pu s'instruire de
quelques faits.

Le secret que j'ai fait dit La Grange
aux Isles Ste Marguerite ou la détention
du marquis de fer n'étoit plus un secret d'
Etat dans le tems que j'y arrivois on m'a
appris des particularités, qu'un Historien
plus exacte que Mr. de Voltaire, dans les
recherches auroit auroit pu savoir comme moi.
s'il étoit donné la peine de s'instruire.

L'événement extraordinaire qu'il place en 1661.
quelques mois après la mort du cardinal
Mazarin, n'est arrivé qu'en 1669. huit ans
après la mort de cette Eminence. Mr. de la

23
Nothe Guerin, qui commandoit dans ces
isles du tems, que j'y étois détenu
m'a dit que ce prisonnier étoit le Duc
de Beaufort, qu'on disoit avoir été tué
au siège de l'Andie, ce dont on ne put
trouver le corps, suivant toutes les relations
de ce tems là. Il me dit aussi, que le Sr.
de St. Mars, qui obtint le gouvernement de
ces isles, après celui de Pignerol, avoit
des grands égards pour ce prisonnier, qu'il
le servoit toujours lui même en vaisselle
d'arg^t et lui fournissoit souvent des habits
aussi chers qu'il paroïroit le desirer, que
dans la maladie ou il avoit besoin de mé-
decin ou de chirurgien il étoit obligé sous
peine de la vie de ne paroître en leur présence
qu'avec son marque de fer, et que lorsqu'il
étoit seul il pouvoit s'amuser, à s'arracher
le poil de la barbe avec des pincettes d'acier
très luisant et très poli. J'en vis une de celles
qui lui servoient à cet usage, entre les
mains du Sr de Beaumanoir, neveu de St.
Mars et lieutenant d'une compagnie franche
préparée pour la garde des prisonniers.

Plusieurs personnes m'ont raconté que lors-
que St. Mars alloit prendre possession de la

Bastille, où il conduisit son prisonnier, 29 15
on entendit ce dernier qui portoit son
masque de fer dire à son conducteur :
Est-ce que le Roi veut à ma vie ? non
mon prince, répondit St. Mats, votre vie
est en sûreté, vous n'avez qu'à vous
laisser conduire.

„ J'ai su depuis un homme nommé Du-
buisson Caillier du fameux Samuel Ber-
nard qui après avoir été quelques années
à la Bastille fut conduit aux îles Ste
Marguerite, précisément au dessus de celle
qui étoit dans une chambre avec quelques
autres prisonniers, précisément au dessus de
celle, qui étoit occupée par cet inconnu,
que par le tuyau de la cheminée ils
pourroient s'entretenir et se communiquer leurs
pensées, mais que ceux-ci lui ayant demandé,
pourquoi il s'obstinait à leur faire son nom,
et ses aventures, il leur avoit répondu,
que cet aveu lui coûteroit la vie au plus tôt,
qu'il a vus aux quels auroit révélé le secret.

„ Quoiqu'il en soit aujourd'hui que le
nom et la qualité de cette victime de la
politique ne font plus des secrets ou l'

30. L'état soit intéressé, j'ai cru qu'en instruisant le public de ce qui est venu à ma connaissance, je devois arreter le cours des idées, que chacun s'est forgé à sa fantaisie, sur la foi d'un Auteur qui s'est fait une grande réputation par le merveilleux joint à l'air de vérité qu'on admire dans la plupart des écrits, même dans la vie de Charles 12.

L'abbé Papon parcourant la Provence, parle ainsi du masque de fer dont il a vu visiter la prison, c'est à l'île Ste. Marguerite que fut transféré vers la fin du dernier siècle ce fameux prisonnier au masque de fer dont on ne saura jamais le nom; il n'y avoit que peu de personnes attachées à son service, qui espient, qui ont eus la liberté de lui parler. Un jour que Mr. de St. Mars s'entretenoit avec lui en se tenant hors de la chambre dans une espèce de corridor, pour voir de loin ceux qui viendroient: Le fils d'un de ses amis arrive et s'avance vers l'endroit où il a entendu le bruit: Le gouverneur qui l'apperois aussitôt la porte de sa chambre court précipitamment au devant

de jeune homme et d'un air troublé il 4 16
lui demande, s'il a entendu quelque
chose. Ce qu'il fut assuré du con-
traire, et il le fit repartir le jour
même et il écrivit à son ami, que
peu s'en était fallu, que cette a-
venture n'eût coûté cher à son fils et
qu'il se lui renvoyoit de peur de quel-
qu'autre imprudence.

Jeus la curiosité le 2 février 1778.
d'entrer dans la chambre de cet infortuné
prisonnier, elle n'est éclairée que par
une fenêtre du côté du Nord percée dans
un mur fort épais et fermée par 3 grilles
de fer placées à une distance égale. Cette
fenêtre donne sur la mer; je trouvois
dans la citadelle un officier de la compa-
gnie franche âgé de 79 ans; il me dit,
que son père qui servoit dans la même
compagnie, lui avoit plusieurs fois ra-
conté, qu'un frater appercût un jour
sous la fenêtre du prisonnier quelque
chose de blanc qui flottoit sur l'eau,
il l'alla prendre et l'apporta à Mr.

de St. Mars ; c'étoit une chemise très fine pièce avec apper de négligence et sur laquelle le prisonnier avoit écrit d'un bout à l'autre.

« Mr de St. Mars, après l'avoir déployé et lu quelques lignes demerdat au fraser, d'un air fort embarassé s'il n'avoit pas eu la curiosité de lire de contenu. Celui-ci lui protestat plusieurs fois qu'il n'avoit rien lu ; mais deux jours après il fut trouvé mort dans son lit, c'est un fait que l'officier a entendu raconter tant de fois à son père et à l'Quomnier du Port de ce tems là, qu'il le regarde comme incontestable. Le suivant me paroit également certain, d'après les témoignages, que j'ai recueillis sur les lieux et dans le monastère luiets, ou la tradition s'en est conservée.

« On cherchoit une personne de sexe, pour servir le prisonnier. Une femme du village de Mongins vint s'offrir dans la persuasion que seroit un moyen de faire la fortune de ses enfans ; mais quand on lui dit,

33 17

qu'il falloit renoncer à les voir, et même à conserver aucune liaison avec le reste des hommes, elle refusat de s'enfermer avec un prisonnier dont la connoissance vouloit si cher. Je dois dire encore, qu'on avoit mis aux deux extrémités du port du côté de la mer deux sentinelles qui avoient ordre de tirer sur les bateaux qui s'approchoient à une certaine distance.

« La personne qui servoit le prisonnier mourut à l'isle Ste Marguerite, le frère de l'officier dont je viens de parler qui étoit pour certaines choses l'homme de confiance de M^r de St Mats a souvent dit à son fils qui l'avoit été prendre le mort à l'heure de minuit dans la prison et qu'il l'avoit porté sur les épaules dans les lieux de sa sépulture, il croyoit que c'étoit le prisonnier lui-même qui étoit mort, mais s'étoit comme je viens de le dire la personne qui le servoit et ce fut alors qu'on chercha une femme pour le remplacer.

« On savoit en 1698. que St Mats con-

24. duisit le Prisonier à la Bastille,
s'arreta avec lui dans sa terre de Pal-
teau. Feron en consequence pour contre-
dire Voltaire qui avoit écrit sur le
prisonier, demendat des anedotes au Sr.
de Palteau, qui répondit la lettre sui-
vante inserée dans l'almanac littéraire
du mois de juin 1768.

Comme il paroît par la lettre de M^r. de
St. Foix dont vous venez de donner un ex-
trait que l'homme au masque de fer
exerce toujours l'imagination de nos
écrivains, si vous fais part de tout ce
que je sais de ce prisonier. il n'étoit con-
nu aux îles St. Marguerite comme à
la Bastille, que sous le nom de la Cour
Le Gouvernement et les autres Officiers avoient
des egards pour lui, il obtenoit tout ce
qu'ils pouvoient accorder à un prisonier.
Il se promenoit souvent ayant toujours
un masque sur le visage. Ce n'est plus
que depuis que le siècle de Louis 14.
de Chr. de Voltaire a paru, que j'ai oui
dire, que ce masque étoit de fer, et a
rapport, peut-être a-t-on oublié de me

parler de cette circonstance, mais il n'a-
voit ce masque que lorsqu'il sortoit
pour prendre de l'air ou qu'il étoit
obligé de paroître devant quelque étranger.

25. 18
„ Le Sr de Blancvilliers Officier d'in-
fanterie qui avoit accès chez Mr. de St.
Mars Gouverneur des îles Ste Marguerite
et depuis de la Rapille m'a dit plu-
sieurs fois que le sort de la tour ayant
beaucoup excité sa curiosité, pour la satis-
faire il avoit pris l'habit et les armes
d'un soldat devoit être en sentinelle dans
une galerie sous les fenêtres de la chambre
qu'occupoit ce prisonnier aux îles de
Ste Marguerite.

„ Que de la il avoit très bien vu qu'il
n'avoit point son masque, qu'il étoit
blanc du visage grand et bien fait
de corps, ayant la jambe un peu trop four-
nie par le bas et les cheveux blancs,
quoiqu'il ne fut que dans la force de l'
age. Il avoit parut cette nuit la presque
entière à se promener dans sa chambre.
Blancvilliers ajoutoit qu'il étoit toujours

76.
vêtu de brun, qu'on lui donnoit du
beau linge et des livres, que le Gou-
verneur et les Officiers restoient devant
lui debout et decouvert jusqu'à qu'il les
fit couvrir et d'apaiser, qu'ils alloient
souvent lui tenir compagnie et manger
avec lui.

En 1698. Mr. de St. Mars partit du
Gouverneur des îles Ste. Marguerite à ce-
lui de la Bassille. En venant en pren-
dre possession il sejourna avec son
prisonnier à sa terre de Palteau l'homme
au masque arriva dans une litière qui
precedoit celle de Mr. St. Mars, ils étoi-
ent accompagnés de plusieurs gens à
cheval, les paysans alloient au devant
de leur Seigneur. Mr. Mars mangea avec
son prisonnier, qui avoit le dos opposé à la
croisée de la salle à manger, qui donna
sur la cour. Les paysans que j'ai interrogé
ne purent voir s'il avoit mangé avec son
masque, mais ils observoient très bien, que
Mr. St. Mars qui étoit à table vis à vis
de lui avoit des pistolets à côté de son
assiette, il n'avoit pour être servis

x. 19

qu'un seul valet de chambre qui alloit
chercher les plats qu'on lui apportoit
dans l'Entichambre fermant soigneusement
la porte sur lui de la chambre à manger.
Lorsque le prisonnier traversoit la cour
il avoit toujours son masque noir sur le
visage. Les paysans remarquèrent qu'on
lui voyoit les lèvres et les dents qu'il
étoit grand et avoit les cheveux blancs.
Msr. de St. Mars couche dans un lit
qu'on lui avoit dressé auprès de celui de
l'homme au masque. Msr. de Blancvilliers
m'a dit que lorsque de sa mort arrivée
en 1704. on l'enterra secrètement à St.
Paul et qu'on a mis dans le cercueil des
drogues pour consumer le corps. Je n'ai
point vu dire qu'il eut aucun accent
étranger.

„ Arrivé à la Bastille du Jonca
lieutenant du Roi enregistra en ces
termes l'arrivée du prisonnier dans les
livres de la Bastille et c'est le Père
Griffet Jésuite qui le 1^{er} a publié
en deux curieux lambeaux tirés des ar-
chives d'un château, d'on jamais aucun

aucun papier ne sortoit, mais il étoit
confesseur de la Bastille et le Jéuite
et le Gouverneur de ce fort dans ce tems
la avoient bien sans doute leurs rai-
sons en publiant ces anecdotes:

« Jeudi 8. 7bre 1698. dit du Jonca à 3.
heures après midi Mr. de St. Mars
Gouverneur de la Bastille est arrivé pour
sa première entrée venant des îles Ste
Marguerite, ayant mené avec lui dans
la litière un ancien prisonnier qu'il
avoit à Pignerol dont le nom ne se dit
pas, au quel on fait tenir toujours mas-
que et qui fut d'abord mis dans la Tour
Basinier en attendant la nuit et que je con-
duisis moi même sur le 9. heures du soir
dans la 3eme chambre de la Tour de la Ber-
tandière, la quelle chambre j'avois ici soin
meubler de toutes choses avant son arrivée,
en ayant reçu l'ordre de Mr. St. Mars...
En le conduisant dans la dite chambre
et j'étois accompagné / ajoutat Mr. Joncat /
du Sr. Rosarges, que Mr. de St. Mars avoit
emméné avec lui, lequel étoit chargé de
depevoir et de soigner le dit prisonnier, qui
étoit nourris par le Gouverneur. »

Les dernières anecdotes qu'on a puise sur le masque de fer nous ont été données par Mr. Linguet, qui longtems détenu à la Bastille obtint quelques renseignemens de plus anciens officiers ou serviteurs du chateau, il donna ces notes à Mr de La Borde, qui les a publiées en ces termes dans un petit ouvrage sur ce masque.

1.º le prisonier portoit un masque de velours et non de fer, au moins pendant le tems qu'il passoit à la Bastille.

2.º le gouverneur lui même le servoit et retiroit son linge.

3.º quand il alloit à la messe il avoit la defenre la plus expresse de parler et de montrer sa figure, l'ordre étoit donné aux invalides de tirer sur lui, leurs fusils étoient chargés à balles, aussi avoit-il le plus grand soin de se cacher et de se taire.

4.º quand il fut mort on brula tous les meubles dont il s'étoit servis, on déparat sa chambre, on otat le plafond, on visitat tous les coins, recoins, tous les endroits, qui pouvoient cacher un papier, une ligne, ou un mot, on vouloit decouvrir sil ny auroit laissé quelques signes de ce qu'il étoit.

Mr. Linguet m'a assuré qu'à la Bastille
il y avoit encore des hommes qui tenoient
ces faits de leurs pères anciens servidens
de la maison, lesquels y avoient vu l'homme
au masque de fer.

Ce malheureux prisonier après un long mar-
tyre mourut enfin en 1703. à la Bastille,
après y avoir resté 5 ans 2 mois et le même
qui avait enregistré son arrivée enregistrat
sa mort dans le livre des prisoniers dans
ces termes.

Du Lundi 19. 9bre 1703. le prisonier inconnu
toujours masqué d'un masque de velours
noir, que Mr. de St. Mars avoit mené
avec lui venant de l'isle Ste Marguerite
qu'il gardoit depuis long tems, s'étant
trouvé hier un peu plus mal en sortant
de la meffe, il est mort aujourd'hui
sur les 10. heures du soir sans avoir eu une
grande maladie. Mr. Girard notre Aumonier
le confessa hier, surpris de la mort il
n'a pu recevoir les saints-sacrements et
notre Aumonier s'a exhorté un moment avant
que de mourir il fut enterré le mardi 20.
9bre a 4. heures après midi dans le cimetiere
de St. Paul notre paroisse son enterrement
coûtat 40 ^{l.}

On cachait cependant et son nom et son
age au prêtre de la paroisse et les
registres de ce jour la canonice son
intimation en ces termes que j'ai ex-
trait de registre :

L'an 1703. le 19. qbre Marchiali agé
de 45 ans ou environ est décedé à la
Bastille du quel le corps a été inhu-
mé dans le cimetier de St. Paul sa pa-
roisse le 20. du present en présence de
Mr. Rosarge Major et de Mr. Ruth
chirurgien Major de la Bastille qui ont
signés Rosarge, Ruth.

Il est encore très certain qu'après la mort
on eut ordre de bruler généralement tout ce
qui avoit servis à son usage comme linge,
habits, matelas etc. jusqu'aux portes de sa
prison, le bois de lit et ses chaises, son cou-
vert d'arg^t fut fondu et l'on fit blanchir
les murailles de la chambre ou il avoit
logé, on pouvoit les présens au point
d'en defaire les carreaux, dans le crainte
sans doute, qu'il n'eut caché quelque
billet ou fait quelque marque qui put
faire connaitre qui il étoit.

J'abandonne toutes ses piéces historiques
et ces notes sur le prisonier marqué, à

lh

l'examen des curieux et des critiques.
 Mais il ressemblera toujours que ce masque
 étoit un très grand personnage, que les
 loix habituelles de lui ordonner de cacher
 sa figure sous peine de mort ennoyoit
 un grand danger en la montrant, qu'à cet
 aspect seul de son visage on pourroit re-
 connoître qui il étoit, qu'il nourrissoit
 en lui même le désir de se faire con-
 noître, plutôt que le désir de s'évader,
 qu'aucun Prince n'ayant disparu en
 France à la mort de Marat le masque
 ne pouvoit être qu'un personnage impor-
 tant et inconnu dans ce tems là et
 qu'il falloit que le ministère eut beau-
 coup d'intérêt de savoir son nom, ses
 aventures et sa situation, puisqu'on avoit
 donné l'ordre de le tuer, s'il se faisoit
 connoître; il venoit encore / et ces remar-
 ques sont encore plus frappantes / que
 par tout où se trouvoit ce grand infor-
 tuné, soit dans une isle de Provence
 soit en voyage, soit à Paris il fut
 lui ordonné dans cepe de cacher sa figure.

L'aspect de son visage pouvoit donc
 dans tous les lieux de la France dévoiler

le secret de la cour.

43 22

Enfin il faut considérer que sa figure fut cachée depuis la mort de Mazarin, jusqu'à celle du prisonnier arrivé au commencement de ce siècle, et que le gouvernement portait la précaution jusqu'à l'ordre de lui balafre le visage, ou de le faire enterrer sans tête, comme d'autres les ont dits.

La figure pouvoit donc le faire reconnaître pendant un demi siècle d'un bout de la France jusqu'à l'autre.

Il y eu donc pendant un demi siècle en France une tête remarquable et connue dans toutes les contrées de la France dans une prison même établie dans une île comparable à celle du prisonnier et sa contemporanee.

Or quelle étoit cette figure si généralement reconnoissable si non la figure de Louis 14. son jumeau; dont la ressemblance étoit si redoutable? le secret d'État ou plutôt le crime de Louis 14. paroît donc bien avéré et s'il reste désormais quelque doute sur cet objet il sera occasionné par l'in-vraisemblance des ordres ferores donnés à des

44 gouverneurs mêmes des prisons d'État,
d'assassiner de sang froid un aussi grand
prince s'il dévoilait son secret, cette bar-
barie ne me paroît point compatible avec
ce que nous connoissons du caractère de
Louis 14. qui étoit honnête homme.

Tous ceux qui ont parlés du prisonier
affurent cependant que l'ordre étoit donné.

Louis 15. se montra bien plus humain que
Louis 14. et il l'eut même délivré à sa
majorité s'il eut vécu à cette époque.
il avoit souvent tourmenté le Regent
pour être instruit de ses aventures et le
Duc d'Orléans lui avoit toujours répon-
du, que sa Majesté ne pouvoit en être
instruite qu'à sa majorité. La veille du
jour, qu'elle devoit être déclarée au parle-
ment, le Roi demandoit encore, s'il en
seroit du secret comme du Royaume de
France, Oui, Sire, repartit le Regent en
présence d'un grand nombre des Seigneurs.
en dévoilant aujourd'hui le secret si man-
querois à mon devoir, mais demain je
serois obligé de répondre aux questions, qu'il
plaira à votre Majesté de me faire.

Le lendemain dont le Roi en présence
des Seigneurs de sa Cour tira le prince

23

à l'écart pour être instruit du secret, tous les yeux accompagnoient le Roi et on vit le Duc d'Orléans émouvoir la sensibilité du jeune monarque. Les Courtisans ne purent rien entendre, mais le Roi dit tout haut en quittant le Duc d'Orléans: eh bien! s'il vivoit encore je lui donnerois la liberté.

Louis 15. fut plus fidèle au secret que le Duc d'Orléans, cependant quand le Père Griffet Jésuite et St. Foix agiterent dans leurs écrits si connus la question du secret, en réfutant leurs systèmes respectifs, il échappa à Louis 15. de dire ces paroles. en présence de plusieurs courtisans: laissez les disputer, personne n'a dit encore la vérité sur le masque de fer. Le Roi dans ce moment avoit dans ses mains le livre du Père Griffet. On a su aussi, que le Dauphin Père de Louis 16. demandoit souvent au feu Roi de lui faire reconnoître quel étoit ce fameux prisonier;

Il est bon que vous l'ignoriiez, lui répondit le Roi son Père, vous en auriez trop de doute. On a su encore, que Mr. de Laborde V. Valet de chambre de Louis 15. avec qui se prinoie s'entretenoit quelques fois

16. des divers sujets d'histoire, de littérature et des beaux arts parlat un jour au Roi de quelques anecdotes nouvelles sur le marquis de fet.

Vous voudriez bien, lui dit ce prince, que si vous disse quelque chose à ce sujet, vous n'en sarez pas plus que les autres, mais vous pouvez être assuré, que la prison de cet infortuné n'a fait tort à qui que ce soit de la Cour et qu'il n'a jamais eû ni femme, ni enfants.

Louis 15. avoit eu la même réserve avec M^e. de Pompadour et avec les autres maîtresses toutes curieuses, de savoir de lui quel étoit ce mystérieux personnage, mais elles tourmentèrent vainement le Roi, qui ne voulut pas même, qu'on lui en fit la demande.

Enfin j'observai que le goût du prisonier pour le linge trop fin, que la femme du Gouverneur du Fort des îles Ste. Marguerite s'étoit chargée de lui procurer, provenoit nécessairement de sa vie perpétuellement sédentaire: Les variations du grand air, les mouvement ordinaires du corps dans les habitudes de la société, l'exercice de tout le sang, n'avoit point ôté à ses organes cette excessive sensibilité

qui appartient aux Religieuses, aux
jeunes gens élevés mollement et aux
femmes très délicates.

47. 24

On ne doit donc pas être surpris que ce
prince renfermé depuis son jeune âge et
qui ne connoissoit ni l'usage de pieds, ni
l'action du grand air sur ses sens ni les
mouvements d'un homme libre eut la peau
d'une délicatesse extrême il n'avoit point
le goût mais un vrai besoin d'un linge très fin.

Voilà tous les faits que j'ai pu
recueillir sur cet étonnant personnage;
je desiré qu'on fasse toutes les recherches
possibles pour découvrir le nom de son in-
stituteur, qu'on visite les depots, qui peuvent
conserver les proces-verbaux de la naissance
de Louis 14. il est bon qu'on fouille dans
la chambre des comptes et dans la Bibliothèque
du Roi, car ces nouvelles anecdotes méritent
l'attention des critiques et des erudits, si
leurs découvertes confirment que ce prisonnier
étoit réellement son frère jumeau de
Louis 14. elles rendront plus cher encore à
tous les François la mémoire de cet intéressant
prisonnier qui fut pendant si long tems
l'objet d'une curiosité générale et des honoreront
d'avantage les ordres arbitraires des Ministres
et des Tyrans.

verte

48
Tant que Mr. le Maréchal de Richelieu
vécut il fut très réservé sur le secret du
masque de fer.

« L'abbé Soulaire lui demanda un jour
quelques moments d'entretien sur le
prisonnier et lui dit: « Vous avez eü
Mr. le Maréchal la bonté de me communi-
quer ses papiers bien curieux sur l'his-
toire de votre tems et vous m'avez ra-
contés des choses si secrètes, qu'il me reste
de vous demander une grace plus par-
ticulière, celle de me dire, ce qu'on doit
savoir du masque de fer. il seroit bien
intéressant de laisser dans vos memoires
ce grand secret à la posterité. Louis 14.
depuis long tems n'est plus. Louis 15.
est mort depuis 13. ans. notre Roi est
clement si bon si tolérant que sous son
règne nous jouissons en quelque sorte de
la liberté de presse; les générations des
princes intéressées au secret se font écou-
lées et que pourroit craindre aujourd'
hui le gouvernement sur des evenemens
arrivés, et après d'un siècle, vos liaisons
avec le feu Roi avec les favorites toujours
fort curieuses de secrets et avec toute l'an-
cienne cour qui sans sur le

25

mystérieux prisonier ont pu vous ap-
prendre, vous avez vous même instruit,
Voltaire qui n'osait jamais publier le
secret en entier. N'est il pas vrai, Mr. le
Maréchal que ce prisonier étoit le frère aîné
de Louis 14. né à l'insu de Louis 13?

Mr. le Maréchal à ces questions parut
embarrassé, il ne vouloit pas refuser une
réponse, il avoua que ce grand personnage
n'étoit ni le frère adultérin de Louis 14.
ni le Duc de Montmouth, ni Che de Bermen-
dois ni le Duc de Beaufort, comme il a
plût à tous d'Esirvains de le dire, il ap-
pela comme Louis 15. tous leurs écrits
de reveries, mais il ajouta que ces auteurs
avoient la plus part rapportez des anecdotes
très véritables, il dit que l'ordre étoit donné
de faire perir le prisonier s'il se faisoit
connoître. Enfin Mr. le M^{al} termina sa
courte conférence sur ce prisonier en avouant
qu'il connoissoit le secret de l'Etat et dit en
propres termes: tout ce que j'ai pu vous dire M^r
l'abbé sur cet objet c'est que le prisonier
n'étoit plus aussi intéressant quand il mourut au
commencement de ce siècle très avancé en âge
mais qu'il avoit été beaucoup quand au com-
mencement du Règne de Louis 14. par lui même il

50 fut renfermée pour des grands raisons
ainsi répondit Mr. le maréchal de Richelieu
l'anecdote fut sur le champ écrite sous ses
yeux par l'abbé Soularie qui la lui don-
na à lire. Mr. le M.^t voulut qu'il corri-
gea quelques expressions et comme l'abbé
Soularie le supplioit encore d'ajouter quel-
ques observations, qui sans dévoiler le secret
directement pourroient satisfaire la curiosité
de toute la France sur cet étonnant per-
sonnage, lisez ce que Mr. de Voltaire a
publié en dernier lieu sur ce maréchal, ces
dernières paroles surtout et réfléchissez.

Wörtliche Copie der Handschrift (II. P. b. 24)
der Racynskischen Bibliothek
in Posen.

d'Kuntzmann
d. 3. 3. 84.

[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]



Histoire de l'homme au masque de fer, accom-
pagnée des pièces authentiques et de far-
finité par J. Delort. Paris 1825. 8°

Pour des ouvrages écrits au sujet de ce
personnage ^{problématique} voir dans
la Nouvelle Biographie générale. vol
XXXIV. art. Masque de fer.

Riese, Die eiserne Maske. Greifswald 1876.

Jung, La vérité sur le masque de fer. Paris 1873.

Hay-Kerr Mrs. Louisa, Nouvelle en angl. (Prose), als
Schillings-Buch edit, über die eiserne Maske
(Mattoli, ital. Minister, soll wegen Verrath, nach Anders
Roses von Harraoises, ein Lotharing. Reiteroberst
weg. ein. Verschwörung in den Niederl. gegen Louis XIV.
auf diese Weise bestraft worden sein.)

Fere, Octave, L'homme au masque de fer. Edition illustrée
de vignettes sur bois.
Paris. 8° — E. Gennequin. t.° (Bibliothèque nouvelle.)

Topin, M., L'homme au masque de fer. Paris 1870. 8°

Trois énigmes historiques : la St. Barthélemy, l'affaire
des prisons, le masque de fer, par Jules Loiseleur,
bibliothécaire de la ville d'Orléans. Paris, Plon et Cie
1883. 8° 324 pp. 2 1/2 fr.



er

T.

trie

80

re

,



